

PV conseil municipal du 23 mars 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2016

Présents : CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

3 administrés présents dans la salle.

Absents excusés : CHAMBARD F (pouvoir PETITJEAN B), JAILLET J, PICARD M (pouvoir QOCHIH Z)

Mme DUBOIS Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 27 janvier 2016.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

-Rue de Marigny : proposition d'un nouveau schéma de circulation

Mme la 3ème adjointe présente les différentes conclusions de la commission voirie ainsi que les comptes-rendus des divers rendez-vous avec les services d'ECLA.

La proposition approuvée au conseil municipal du 10 décembre 2015 consistant à créer une demi-impasse, en raison du non-respect du sens unique, a donc été réétudiée. Mme la 3ème adjointe propose la mise en place d'une impasse au-dessus de la rue de Marigny pour la sécurité des riverains.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la création de cette impasse en ajoutant que cette décision est prise en s'appuyant sur les conseils des services d'ECLA et pour la sécurité des riverains.

Un administré propose quant à lui la mise en place d'une caméra en bas de la rue afin de constater les infractions.

-RD 158 : bilan relatif à l'installation provisoire de chicanes et propositions de nouveaux aménagements

Mme la 3ème adjointe rappelle au conseil municipal que les chicanes sont à l'essai depuis le 08 février 2016.

Les services d'ECLA et du Conseil Départemental du Jura vont refaire une étude car le test de ces chicanes n'est pas concluant.

Un compteur va être mis en place fin mars et fin avril afin de comptabiliser le nombre de voitures et leur vitesse. Cette étude permettra de vérifier le comportement des automobilistes dans la traversée de la commune.

Des propositions d'aménagements de type « écluses », de stop ou de plateau ralentisseur sur le carrefour sont évoquées par les membres du Conseil Municipal.

Mme la 3ème adjointe indique des nouvelles études vont être réalisées par les services et elle communiquera sur ces propositions lors de la prochaine réunion.

-Cheminement piétonnier et passerelle entre Chilly et Courlans

Afin que les enfants ou les piétons de Chilly ou des environs puissent se rendre à l'école ou sur la voie verte ou au city-stade en toute sécurité, il est nécessaire de sécuriser les accotements situés du côté gauche de la RD 159 dans le sens Chilly/Courlans. Ce projet serait conduit et financés par les deux municipalités : Chilly et Courlans.

D'autre part, le SIER doit créer un bouclage pour l'alimentation en eau entre Chilly et Courlans dans le courant du 1^{er} semestre 2016. Le projet de cheminement pourrait profiter de ces travaux pour diminuer les frais de terrassement.

Il sera ensuite nécessaire de définir un maître d'ouvrage pour le restant des travaux.

Mr Croissant évoque le fait que cela soit dommage de ne pas pouvoir continuer sur le même côté que la piste cyclable.

Mme la 3^{ème} adjointe répond qu'un passage piéton protégé sera créé et sécurisé.

Elle termine sur ce point en précisant être dans l'attente d'un schéma technique pour le cheminement et la création d'une passerelle ainsi qu'une proposition financière.

-Rénovation appartement et mairie : choix d'un architecte (délibération)

Mr le 2^{ème} adjoint présente les deux devis des architectes contactés pour la rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie.

Il présente également le devis d'un économiste de la construction mais qui est rapidement écarté, les membres du conseil municipal préférant se référer à un architecte.

Après en avoir délibéré, à deux voix contre (Christian Nouvelot et Jean-Claude Wolff), le conseil municipal décide de choisir le devis le moins élevé soit celui de Monsieur Georges Ladoy, et accepte ses honoraires pour un montant forfaitaire de 6 340.00 € HT ferme et non révisable, sauf si le maître d'ouvrage était amené à modifier son programme et les travaux envisagés.

Mr Wolff précise que sa décision ne concerne pas le choix de l'architecte mais le projet en lui-même.

-Droit de préemption urbain

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il peut exercer son droit de préemption sur une maison située au 725 route de Courlans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Mme la 3^{ème} adjointe ajoute que les résidents actuels entretiennent une partie du bois communal mais qu'il ne leur appartient pas. Il sera donc nécessaire d'ajouter à la réponse à l'attention du notaire chargé de l'affaire que le bois derrière la propriété n'appartient pas à la maison mais bien à la commune.

-Approbation du compte administratif 2015 (délibération)

Monsieur le Maire précise en introduction que Mr le Trésorier n'a pu être présent à cette séance et s'en est excusé.

Il présente ensuite les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2015.

Certaines dépenses sont expliquées en détail comme celles liées à l'eau, à l'électricité, à l'entretien des chaudières. Les différentes chaudières du parc locatif communal ont nécessité de nombreuses réparations en 2015. Une consultation va donc être effectuée afin d'acheter de nouvelles chaudières sur plusieurs années.

Un point est également fait sur les dépenses de téléphonie et une mise en concurrence sera réalisée entre différents opérateurs afin de diminuer les coûts de ce poste budgétaire.

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle et Mme Mégard Jeannine, doyenne de la séance propose au vote le Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2015.

Mme Qochih ajoute qu'elle souhaite que pour l'année à venir, la comptabilité soit faite de façon analytique pour une plus grande clarté.

-Approbation du compte gestion 2015 (délibération)

Monsieur le Maire propose au vote le compte de gestion (tenu par le comptable public) en tout point conforme au Compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015.

-Approbation de l'affectation du résultat de fonctionnement (délibération)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 64 034.44 € de la manière suivante :

- report en recette d'investissement article 1068 de 49 388.87 € pour couvrir le déficit d'investissement 2014 (après inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1581.90 €)

- et report du solde en recette de l'excédent de fonctionnement chapitre 002 de 15 004.89€ (soit 14 645.47€ + 359.42 du résultat 2015 du budget du CCAS).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat de fonctionnement.

-Vote des 3 taxes (délibération)

Monsieur le Maire propose de voter le montant des taxes directes locales 2016 avant de passer au vote du budget primitif 2016. Il rappelle les taux appliqués depuis 2007 :

Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
9.93 %	17.64 %	29.62 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taxes directes locales en 2016. Le produit attendu et qui sera inscrit en recette au budget primitif 2016 est de 163 105 €.

-Vote du budget primitif 2016 (délibération)

Monsieur le Maire propose les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement pour 2016.

Il précise que de nouvelles dépenses et recettes ont été ajoutées au budget communal en raison de la suppression du budget du CCAS.

Mr le 2ème adjoint présente les différents projets en lien avec le patrimoine (rénovation du toit de l'église, rénovation de la statue de saint Georges, rénovation de la Vierge Allaitante) et précise que nombreuses subventions ont été demandées pour pallier à ces dépenses importantes.

Mme la 1ère adjointe fait part au conseil municipal des projets de la commission environnement à savoir achat de nouveau mobilier urbain, création du verger collectif ainsi qu'engazonnement d'une partie du parking derrière la mairie.

Le budget primitif 2016 a été étudié par la commission des finances le mercredi 09 mars 2016. Chaque conseiller en a eu connaissance avant la séance.

Le vote a lieu au chapitre comme suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses	Montant	Dépenses	Montant
CHAPITRE 011 charges générales	149 258.24	001 solde déficitaire reporté	47 807.07
CHAPITRE 012 charges de personnel	71 709.00	CHAPITRE 10	3 670.00
CHAPITRE 014 atténuations de produits	8 000.00	CHAPITRE 16 remboursements d'emprunt	17 192.00
CHAPITRE 65 autres charges gestion courante	31 230.00	CHAPITRE 20 immobilisations incorporelles	2 000.00
CHAPITRE 66 charges financières	4 981.99	CHAPITRE 204 subventions d'équipement versées	0.00
CHAPITRE 67 charges exceptionnelles	100.00	CHAPITRE 21 immobilisations corporelles	82 119.42
CHAPITRE 042 opérations d'ordre transfert entre section	20 160.00	CHAPITRE 23 immobilisations en cours	163 859.00
CHAPITRE 022 dépenses imprévues	1 500.00	CHAPITRE 040 opérations d'ordre transfert entre section	5 000.00
CHAPITRE 023 virements à section investissement	31473.76	CHAPITRE 041 opérations patrimoniales	0.00
Total dépenses	318 412.99	Total dépenses	321 647.49
Recettes	Montant	Recettes	Montant
CHAPITRE 013 atténuations de charges	1 700.00	CHAPITRE 021 virement de section de fonctionnement	31 473.76
CHAPITRE 70 produits de services	26 118.10	CHAPITRE 24 Immobilisation concédée	0.00
CHAPITRE 73 impôts et taxes	168 105.00	CHAPITRE 10 dotations, fonds divers, réserves	65 388.97
CHAPITRE 74 dotations et participations	68 582.00	CHAPITRE 13 subventions d'investissement	83 624.00
CHAPITRE 75 autres produits gestion courante	36 400.00	CHAPITRE 16 emprunts reçus	121 000.00
CHAPITRE 76 produits financiers	3.00	CHAPITRE 041 opérations patrimoniales	0.00
CHAPITRE 77 produits exceptionnels	2 500.00	CHAPITRE 040 opération d'ordre transfert entre section	20 160.76
002 excédent reporté	15 004.89		
TOTAL RECETTES	318412.99	TOTAL RECETTES	321 647.49

PV conseil municipal du 23 mars 2016

Les chapitres ont tous été votés à l'unanimité.

-Location appartements Rue des Ecoles et Route de Frébuans

Monsieur le Maire informe que le locataire du logement sis au 86 Rue des Ecoles est parti et que des travaux de rénovation sont en cours.

Le logement du 84 Rue des écoles a changé de locataire.

Une personne est intéressée pour le logement libre situé au 70 route de Frébuans, la mairie est dans l'attente de l'ensemble des pièces afin de finaliser le bail.

-Informations diverses

- Un mur en gabion d'une maison au lotissement s'est écroulé récemment. L'assurance de la commune s'est rendue sur place et a confirmé que la commune n'était pas responsable des travaux qui ont été effectués mais que la responsabilité incombe au propriétaire.

- Monsieur le Maire informe que le balltrap a été vandalisé et espère que les coupables pourront être retrouvés.

Clôture de la séance à 23h20

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 02 mai 2016 à 20H00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 29 mars 2016
Le Maire


Philippe GRICOURT

